

DE Aide Soignant (DE AS)

Objectifs

À l'issue de la formation, vous serez capable d'assurer des activités soin, de prévention et d'éducation à la santé :

- S'occuper de l'hygiène et veiller au confort physique et moral des malades.
- Aider au quotidien les patients à effectuer leur toilette et à s'habiller.
- Accompagner dans leurs déplacements les personnes privées d'autonomie, les aider à s'asseoir, à se nourrir, à sortir de leur lit...

Si l'aide-soignant n'est pas habilité à délivrer de médicaments ou effectuer des soins médicaux, il participe à d'autres soins comme le changement de certains pansements et est capable de mesurer les paramètres vitaux (pression artérielle, température, rythme respiratoire, mensurations) en utilisant des outils spécifiques.

Entreprises d'accueil

- Etablissement de santé.
- Soins à domicile.
- Structures d'accueil pour personnes âgées.
- Structures d'accueil pour personnes handicapées.

Prérequis

- **Âge** : de 17 à 29 ans révolus.
- **Niveau d'entrée** : Aucun diplôme exigé.
- **Motivation** à exercer le métier visé et pour la formation en alternance.

Modalités d'inscription

- Dossier de candidature complété.
- Participation à la réunion d'information et/ou à l'entretien de vérification des prérequis.
- Participation aux ateliers de recherche d'entreprises le cas échéant.
- Signature d'un contrat d'apprentissage ou Attestation d'engagement de l'employeur.

* *Positionnement : Personnalisation du parcours possible en fonction du parcours antérieur et des résultats d'une évaluation diagnostique, avec entrée décalée sur parcours possible. Nous pouvons adapter nos parcours aux situations de handicap.*

Formation par apprentissage

Code diplôme	Code RNCP
46033104	35830

Niveau de sortie

Titre reconnu par l'Etat de Niveau 4 (cadre européen des certifications).

Durée de la formation

770 heures (sur 18 mois).
Démarrage en septembre.

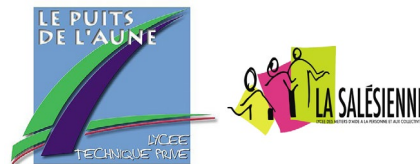
Durée du contrat

18 mois, modulable en fonction du positionnement* (jusqu'à 1 an supplémentaire pour les personnes en situation de handicap).

Rythme de l'alternance

Semaines complètes.
Le calendrier peut varier pour tenir compte des périodes d'activité fortes en entreprise.
Le calendrier d'alternance est remis lors de l'inscription.

Coordonnées de l'UFA



Le Puits de l'Aune

17 rue Louis Blanc 42110 **FEURS**
04 77 26 11 65 | www.lepuitsdelaune.fr
• **Responsable UFA** :
Mme VERPY | elyne.verpy@cneap.fr
• **Assistante administrative** :
Mme NOTIN | chantal.notin@cneap.fr

Contenu de formation

Matières
Accompagnement Pédagogique Individualisé (API) (35 heures dans les 3 premiers mois de la formation)
Suivi pédagogique individualisé des apprenants (7 heures réparties tout au long de la formation)
Travaux Personnels Guidés (TPG) (35 heures réparties au sein des différents modules)
Module 1 (147 heures) Accompagnement d'une personne dans les activités de sa vie quotidienne et de sa vie sociale
Module 2 (21 heures) Repérage et prévention des situations à risque
Module 3 (77 heures) Evaluation de l'état clinique d'une personne
Module 4 (182 heures) Mise en oeuvre des soins adaptés, évaluation et réajustement
Module 5 (35 heures) Accompagnement de la mobilité de la personne aidée
Module 6 (70 heures) Relation et communication avec les personnes et leur entourage
Module 7 (21 heures) Accompagnement des personnes en formation et communication avec les pairs
Module 8 (35 heures) Entretien des locaux et des matériels et prévention des risques associés
Module 9 (35 heures) Traitement des informations
Module 10 (70 heures) Travail en équipe pluri professionnelle, qualité et gestion des risques

Méthodes mobilisées

Formation par la voie de l'apprentissage. Pédagogie de l'alternance.

L'enseignant-formateur construit des séquences d'apprentissage en lien avec les expériences en entreprise des alternant(e)s et le métier préparé.

Des outils de liaison relatifs au suivi de l'apprentissage sont mis en place, en particulier le livret d'apprentissage dont l'utilisation est obligatoire.

A minima, deux visites de suivi sont menées par les formateurs par année de formation, et un dialogue régulier est noué avec les maîtres d'apprentissage.

Pédagogie active privilégiant :

- les mises en situation ou simulations individuelles et collectives de résolution de problèmes (exercices pratiques, travaux sur plateaux techniques)
- la mobilisation des savoirs acquis en cours théoriques sur l'élaboration de projets
- une organisation coopérative des apprentissages
- une responsabilité personnelle de l'alternant(e) (plan de travail, auto-évaluation).

Évaluations certificatives / Sessions d'examen *

Epreuves	Type	Forme
Bloc de compétences 1 (en lien avec les modules 1 et 2) : Accompagnement et soins de la personne dans les activités de sa vie quotidienne et de sa vie sociale	Ponctuel et CCF	Etude de situation + Evaluation des compétences en milieu pro.
BC 2 (en lien avec les modules 3, 4 et 5) : Evaluation de l'état clinique et mise en oeuvre de soins adaptés en collaboration	Ponctuel et CCF	Etude de situation (modules 3 et 4) + Evaluation comportant une pratique simulée (module 5) + Evaluation des compétences en milieu pro. + Attestation de formation aux gestes et soins d'urgence de niveau 2
BC 3 (en lien avec les modules 6 et 7) : Information et accompagnement des personnes et de leur entourage, des professionnels et des apprenants	Ponctuel et CCF	Etude de situations relationnelles pouvant comporter une pratique simulée + Evaluation des compétences en milieu professionnel
BC 4 (en lien avec le module 8) : Entretien de l'environnement immédiat de la personne et des matériels liés aux activités en tenant compte du lieu et des situations d'intervention	Ponctuel et CCF	Evaluation à partir d'une situation d'hygiène identifiée en milieu professionnel + Evaluation des compétences en milieu professionnel
BC 5 (en lien avec les modules 9 et 10) : Travail en équipe pluri-professionnelle et traitement des informations liées aux activités de soins, à la qualité/gestion des risques	Ponctuel et CCF	Etude de situation pouvant comporter une pratique simulée + Evaluation des compétences en milieu professionnel

* Sessions d'examen adaptées aux situations de handicap.

Validation des cinq blocs de compétences requis pour valider le diplôme.

Modalités d'évaluation

Afin d'aider l'alternant(e) à progresser, des évaluations régulières lui permettent de se situer par rapport aux objectifs à atteindre :

- Évaluation des acquis en centre de formation (Quizz, QCM, Devoirs surveillés, Productions personnelles, Entraînement aux épreuves, Questionnaire oral...)
- Évaluation en entreprise (Entretiens tripartites avec le Maître d'apprentissage)
- Entretiens individuels d'évaluation formative, de régulation, de bilan jusqu'à l'inscription à la certification visée

Après la formation

Suites de parcours possibles / Passerelles :

Formation auxiliaire de puériculture en parcours allégé (dispense de certains modules).

Débouchés professionnels :

Poste d'aide-soignant dans des structures publiques et privées.

Références : Taux moyens du CFA régional

	2020	2019	2018
Taux de réussite globaux	90%	87,06%	83,99%
• Niveau 3 (CAP / CAPA / MC / TP/ DE...)	92%	96,69%	97,26%
• Niveau 4 (Bac Pro / Bac Pro A / BP...)	95%	91,89%	89,20%
• Niveau 5 (BTS / BTSA / titre Bac+2...)	88%	82,24%	80,73%
• Niveau 6 (Formations Bac+3)	80%	60%	68,75%
• Niveau 6 (Formations Bac+3)	75%	-	-
Insertion professionnelle (Enquête réalisée 6 mois après la fin de formation)	44%	70%	82% (dont taux de poursuite d'étude)
Taux de poursuite d'étude	44%	18%	
Satisfaction globale Apprenti(e) (Enquête réalisée en fin de formation auprès de l'ensemble des apprentis du CFA)	Résultats enquête en cours	87%	88%

Modalités financières

Aucun frais de scolarité pour l'apprenti.

La formation est éligible à la prise en charge financière par l'Opérateur de Compétences (OPCO) de l'entreprise d'accueil.

Coût moyen préconisé par France Compétences : 7 713 €.

Pour les employeurs publics d'Etat et hospitaliers, la formation est également prise en charge par ces derniers en totalité.

Pour les employeurs publics territoriaux, la formation est prise en charge en partie par le CNFPT (Centre National de la Fonction Publique Territoriale), et l'autre partie par l'employeur lui-même.

Rémunération de l'apprenti

L'apprenti perçoit une rémunération déterminée en pourcentage du SMIC (Salaire Minimum Interprofessionnel de Croissance).

Année d'exécution du contrat	Apprenti de moins de 18 ans	Apprenti de 18 à 20 ans	Apprenti de 21 à 25 ans	Apprenti de 26 ans et plus
1 ^{ère} année	27%	43%	53%*	100 %*
2 ^{ème} année	39%	51%	61 %*	100 %*
3 ^{ème} année	55%	67%	78 %*	100 %*

* Toutefois, sa rémunération peut être supérieure au SMIC si l'entreprise applique des accords (de convention collective ou de branches professionnelles, d'entreprises...) proposant un salaire minimum supérieur au SMIC.

En cas de succession de contrats, la rémunération est au moins égale au minimum légal de la dernière année du précédent contrat (même employeur ou nouvel employeur).

Aides financières de l'apprenti

- Aide pour l'acquisition du **1^{er} équipement**.
- Aide pour l'**hébergement** (maxi 6 € par nuitée lors des périodes de formation au CFA).
- Aide pour la **restauration** (maxi 3 € par repas lors des périodes de formation au CFA).
- Aide au financement du **permis de conduire** de 500€ pour les apprentis majeurs.

Délais d'inscription

Les inscriptions sont ouvertes à compter de juin 2021.

Le contrat d'apprentissage peut débuter en entreprise 3 mois avant la date de début de la formation et 3 mois après.

Intégration possible en cours de formation et tout au long de l'année selon le diagnostic du positionnement* à l'entrée pour réduction de la durée de la formation.

Publics accueillis

Formation proposée sous statut apprentissage exclusivement.

Accès par transport

- Parking gratuit sur place.
- Parking gratuit à proximité / places de parking gratuites aux alentours.
- Parc à vélo.
- Ligne de bus à proximité.
- Transports scolaires.
- Gare TGV Ter à proximité (gare de Feurs).

Accessibilité P.M.R. des locaux

Oui totale.

Les + de la formation

• Engagements et partenariats

- Charte H+
- Membre de l'UNAFORIS
- Membre du CNEAP

• Restauration

- Cantine / self sur place
- Salle repas équipée d'un réfrigérateur et micro-ondes
- Commerces alimentaires et de restauration à proximité

• Hébergement

Internat sur place

Matériel / Équipement

- Un réseau Wifi et des vidéoprojecteurs interactifs dans les salles de cours.
- Un centre de ressources documentaires de 250 m², avec espace de création multimédia.
- Un laboratoire de langue et trois laboratoires de physique-chimie.
- Deux appartements pédagogiques entièrement meublés et équipés, deux cuisines pédagogiques, une salle pour prise en charge du jeune enfant.

Coordonnées de l'UFA



Le Puits de l'Aune

17 rue Louis Blanc
42110 **FEURS**
04 77 26 11 65
www.lepuitsdelaune.fr

- **Responsable UFA** : Evelyne VERPY / evelyne.verpy@cneap.fr
- **Assistante administrative** : Chantal NOTIN / chantal.notin@cneap.fr

CFA de rattachement :



(siège régional)
4 rue de l'Oratoire
69300 CALUIRE ET CUIRE
cfa@akteap.cneap.fr
www.cfa-creap.com

Association loi 1901
Numéro UAI : 0693764S
N°SIRET : 50304921500026